

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 9 NOVEMBRE 2016**

2016-11-09-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 9 novembre 2016 à 19 h aux salles Sènescoupé et Boisbouscache au 400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, sont présents :

| | |
|--------------------------|--|
| M. Jean-Yves Belzile | maire de Sainte-Françoise |
| M. Michel Colpron | maire de Sainte-Rita et préfet suppléant |
| M. Alain Bélanger | maire de Saint-Jean-de-Dieu |
| M. Jean-Noël Bolduc | maire de Saint-Guy |
| M. Wilfrid Lepage | maire de Saint-Simon |
| M. Mario St-Louis | maire de Saint-Éloi |
| M. Réjean Rioux | maire suppléant de Trois-Pistoles |
| M. Yvon Ouellet | maire de Saint-Mathieu-de-Rioux |
| M. Louis-Philippe Sirois | maire de Saint-Médard |

Étaient absents :

| | |
|-------------------|--------------------------------|
| M. Éric Blanchard | maire de Saint-Clément |
| M. André Leblond | maire de Notre-Dame-des-Neiges |

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2016-11-09-2

2. AJOURNEMENT POUR LA TENUE DU COMITÉ DE LA CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DES BASQUES

Aucun sujet à discuter. Il n'y a donc pas d'ajournement.

2016-11-09-3

3. AJOURNEMENT POUR LA TENUE DU COMITÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL DE LA MRC DES BASQUES

Sur une proposition de M. Jean-Yves Belzile,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques ajourne la séance pour permettre la tenue du Comité de la Régie intermunicipale du parc industriel régional de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques soit rouvert afin de traiter le contenu prévu à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2016-11-09-4

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Noël Bolduc, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert.

1. Ouverture
2. Ajournement pour la tenue du Comité de la Corporation du Parc régional des Basques
3. Ajournement pour la tenue du comité de la Régie intermunicipale du parc industriel régional de la MRC des Basques

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Administration
 - 5.1 Cour municipale commune
 - 5.2 Adoption du bilan annuel 2015-2016 du FDT
6. Sécurité incendie
 - 6.1 Demande d'aide financière et participation à l'étude de mise en commun des services d'incendie
7. Développement régional
 - 7.1 Autorisation de signature pour l'entente relative au développement des territoires - MAMOT
8. Matières résiduelles
 - 8.1 Comité de suivi du PGMR, nomination
9. Correspondances
 - 9.1 FQM : dossier Sûreté du Québec
10. Divers
11. Prochain Conseil le mercredi 23 novembre 2016 à 19 h 30 à Sainte-Françoise
12. Levée de la séance

ADOPTÉE

2016-11-09-5

5. ADMINISTRATION

2016-11-09-5.1

5.1 Cour municipale commune

Sur une proposition de M. Jean-Yves Belzile,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques demande à la Ville de Rivière-du-Loup que les 10 municipalités de la MRC des Basques, à l'exception de la Ville de Trois-Pistoles, adhèrent à la Cour municipale commune afin de traiter les dossiers d'infraction. Une contribution annuelle de 1 700 \$ est exigée qui sera divisée entre les 10 municipalités, de même que des frais d'adhésion de 5 537 \$ qui seront puisés à même les revenus du projet éolien.

ADOPTÉE

2016-11-09-5.2

5.2 Adoption du bilan annuel 2015-2016 du FDT

Sur une proposition de M. Michel Colpron,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte le bilan annuel de toutes les interventions effectuées dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016.

ADOPTÉE

2016-11-09-6

6. SÉCURITÉ INCENDIE

2016-11-09-6.1

6.1 Demande d'aide financière et participation à l'étude de mise en commun des services d'incendie

CONSIDÉRANT la hausse constante des coûts des services en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE, pour y faire face, les directeurs des services en sécurité incendie (SSI) sont en faveur d'une étude de mise en commun des services incendie;

CONSIDÉRANT QU'ils ont également manifesté leur intérêt à participer activement à cette étude et aux résultats;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte la demande des directeurs des services en sécurité incendie de la MRC des Basques afin d'effectuer une demande d'aide financière au MAMOT pour participer à l'étude de mise en commun des services incendie et que la desserte des municipalités de Saint-Guy et de Sainte-Rita soit également considérée dans l'analyse au-delà du regroupement.

ADOPTÉE

2016-11-09-7

7. DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

2016-11-09-7.1

7.1 Autorisation de signature pour l'entente relative au développement des territoires - MAMOT

Sur une proposition de M. Alain Bélanger,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte les modifications décrites dans l'Addenda #1 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) proposées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et autorise le préfet, M. Bertin Denis, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques ladite entente.

ADOPTÉE

2016-11-09-8

8. MATIÈRES RÉSIDUELLES

2016-11-09-8.1

8.1 Comité de suivi du PGMR, nomination

Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques nomme à nouveau MM. Mario St-Louis, Jean-Pierre Rioux, Daniel Dufour et Bertin Denis, ainsi que Mme Marie-Josée Bérubé au Comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Une vérification sera effectuée auprès des personnes présentement absentes pour vérifier leur intérêt à poursuivre leur implication au sein du comité.

ADOPTÉE

2016-11-09-9

9. CORRESPONDANCES

2016-11-09-9.1

9.1 FQM : dossiers Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a indiqué que la révision du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec est une condition sine qua non à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 110, Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Yves Belzile,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques :

- demande au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec;
- demande que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;
- demande qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;
- demande que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

ADOPTÉE

2016-11-09-10

10. DIVERS

Aucun sujet à discuter.

2016-11-09-11

11. PROCHAIN CONSEIL LE MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016 À 19 H 30 À SAINTE-FRANÇOISE

Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 23 novembre 2016 à 19 h 30 au 25, rue Principale à Sainte-Françoise.

2016-11-09-12

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario St-Louis de lever la séance à 20 h.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG/SEC.TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.